



**profex**  
Part of United Experts

ENVIRONNEMENT | SOL

**Besoin d'excaver ou  
d'évacuer des terres ?**

Profex vous accompagne  
dans votre projet

## GESTION DES TERRES EXCAVÉES

Découvrez quelles sont les démarches !

# TERRES EXCAVÉES

Vous devez excaver des terres pour vos projets de construction ou des travaux de voirie ?  
Un tas de terre doit être déplacé ? Vous avez des obligations. Profex peut vous aider !



## QUELLE LEGISLATION ?

Depuis le 1er mai 2020, l'excavation de terres est encadré par l'arrêté "traçabilité". Cet arrêté prévoit un contrôle qualité mais aussi une traçabilité de ces terres.

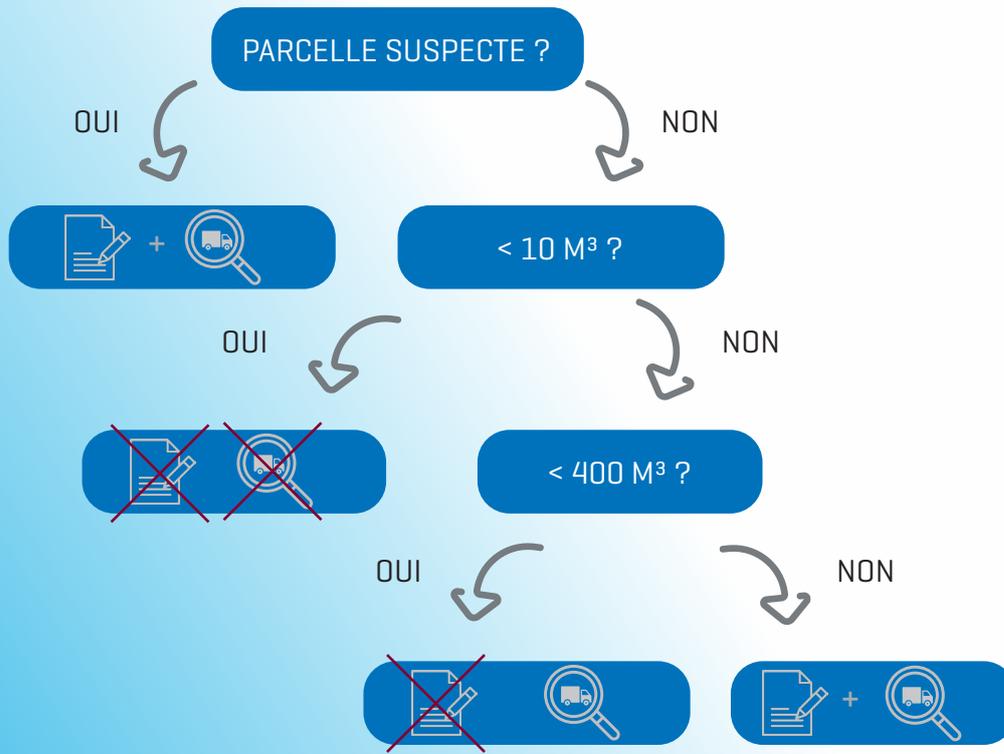


## QUELLES OBLIGATIONS ?

Toute excavation de terre doit faire l'objet d'un contrôle qualité par un expert agréé en pollution des sols. Concrètement, des forages sont réalisés et des échantillons de sol sont analysés au laboratoire. Les résultats sont consignés dans un rapport de qualité des terres (RQT) qui est envoyé à l'organisme Walterre. La délivrance d'un certificat de contrôle de la qualité des terres (CCQT) autorisera alors le transport des terres excavées.



## Dans quel cas ?



Contrôle qualité



Traçabilité



## QUE FAIT PROFEX POUR VOUS ?

---

- 🕒 Un accompagnement personnalisé
- 🕒 Une stratégie d'investigations adaptée
- 🕒 Un suivi proactif
- 🕒 Un support pragmatique et réactif
- 🕒 Orienté résultats

**Vous voulez en savoir plus ? Contactez-nous au 010 75 07 94.**



PART OF  
**UNITED**  
**XP**ERTS  
YOUR KNOWLEDGE NETWORK